

Rapport du Débat d'Orientations Budgétaires 2017 pour le budget principal de la commune de SAINT PAUL DE VENCE

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le Conseil Municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8 du CGCT. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

En application de la loi et par souci de transparence à l'égard des citoyens, la commune présente son Débat d'Orientations Budgétaires.

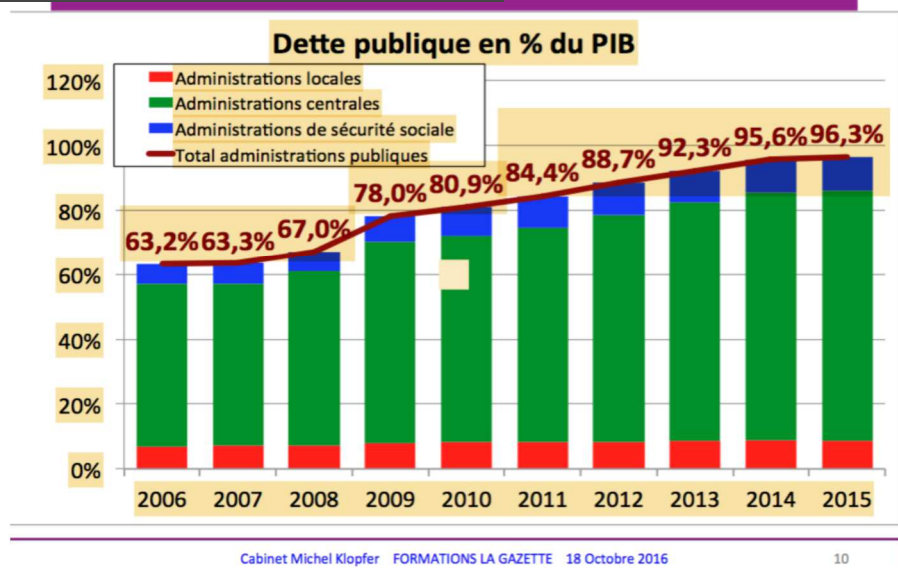
I. Bilan de clôture 2016 Budget principal

Le Compte administratif 2016

Libellés	Investissements		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		93 086.50		809 335.68		902 422.18
Opérations de l'exercice	1 363 311.79	2 016 800.84	5 418 138.24	5 636 686.75	6 781 450.03	7 653 487.59
TOTAUX	1 363 311.79	2 109 887.34	5 418 138.24	6 446 022.43	6 781 450.03	8 555 909.77
Résultats de clôture		746 575.55		1 027 884.19		1 774 459.74
Restes à réaliser	185 571.99	12 494.00	0.00	0.00	185 571.99	12 494.00
TOTAUX CUMULES	185 571.99	759 069.55	0.00	1 027 884.19	185 571.99	1 786 953.74
RESULTATS DEFINITIFS		573 497.56		1 027 884.19		1 601 381.75

II. Synthèse des éléments dans le Contexte général

L'évolution de la dette publique en augmentation constante depuis 2006



1. Baisse des dotations de l'Etat

Le projet de loi de Finances 2017 (PLF 2017) repose sur le tryptique mis en avant par l'exécutif depuis 2014 :

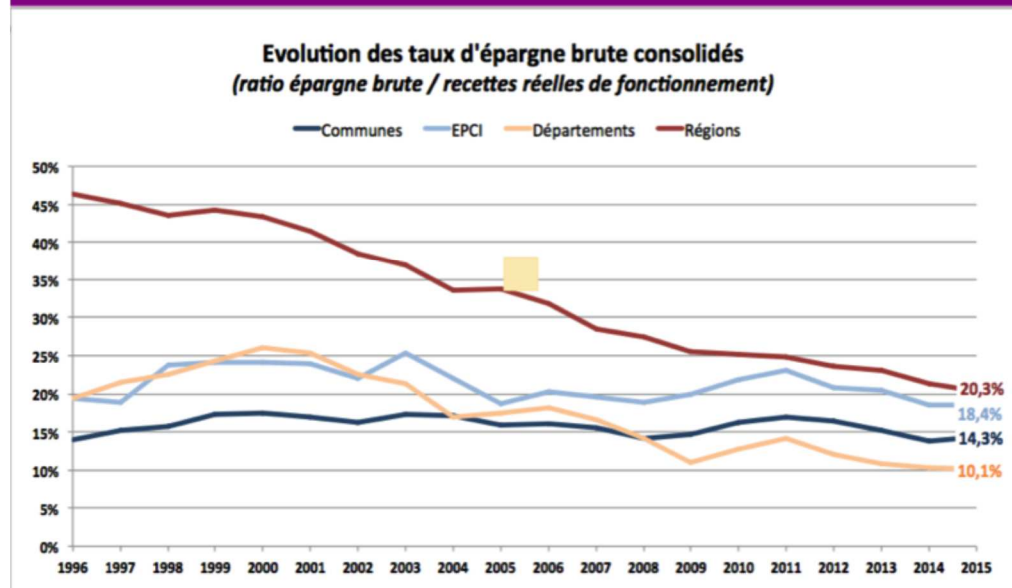
- Baisse de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) pour la quatrième année consécutive,
- Hausse de la péréquation verticale,
- Soutien à l'investissement communal.

Parmi ces mesures, et comme l'avait annoncé le chef de l'Etat en juin dernier, lors du 99ème congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité, la dernière tranche de baisse des dotations serait donc bien divisée par deux pour les communes et les EPCI avec une diminution de 1 milliard d'euros au lieu des 2,1 milliards initialement prévus. Les concours financiers de l'Etat s'établiraient à 63 milliards d'euros l'an prochain, contre 65,3 milliards d'euros cette année, soit une baisse de 3,5%.

Ainsi, la baisse des dotations pour le bloc communal en 2016 sera de 2,6 milliards d'euros au lieu de 3,7 milliards, comme c'était le cas en 2015 et 2016. L'effort demandé aux collectivités territoriales représentera environ 1,33% de leurs recettes réelles de fonctionnement en 2017 contre 1,59% en 2016. Pour le bloc communal qui pèse 56% des budgets locaux, l'effort sera divisé par deux à 0,97%. La répartition de l'effort au sein du bloc communal reste inchangée, selon la même clé que celle appliquée depuis 2014 soit 70 % pour les communes et 30% pour les EPCI.

La réforme de la DGF annoncée en 2015 est reportée à une loi de financement spécifique en 2018.

LA SITUATION DES COLLECTIVITES A FIN 2015

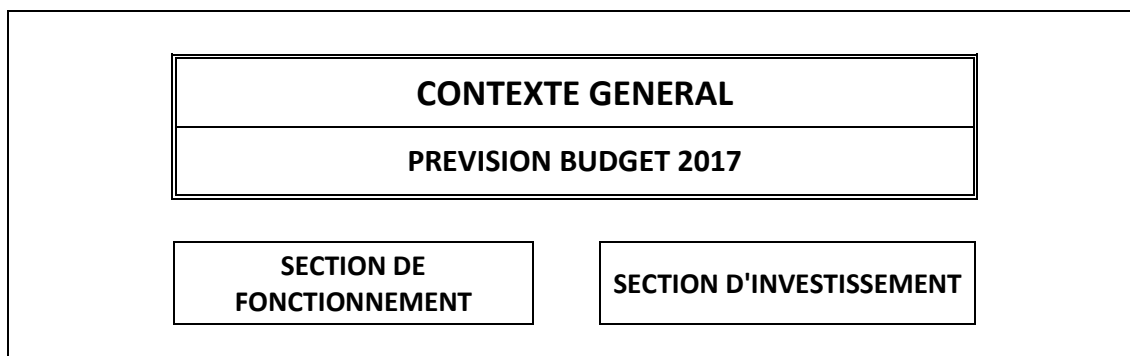


Fonds de soutien à l'investissement

Pour pallier la baisse des projets d'investissement, le fonds de soutien à l'investissement local (FSIL) serait abondé de 200 millions d'euros, pour s'établir à 1,2 milliard d'euros (contre 1 milliard en 2016). A travers le bloc communal, le pouvoir exécutif espère relancer l'investissement public, l'un des moteurs essentiels de la croissance et de l'activité économique. Sur cette nouvelle enveloppe, 600 millions seront consacrés à de grandes priorités d'investissement dédiées à la réalisation de projets de rénovation thermique, de transition énergétique, de développement des énergies renouvelables, de logements, d'accessibilité des bâtiments et 600 millions pour les petites villes et la ruralité ciblant principalement les mises aux normes des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité ou de l'accueil de populations nouvelles notamment en matière de construction de logements et d'équipements publics. La dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) passerait à 1 milliard d'euros en 2017.

La loi de finances 2017 s'inscrit dans la continuité de la baisse historique des dotations de l'Etat.

2. Les impératifs liés à l'état



AR PREFECTURE			
006-210601282-20170306-CH20170306_0015-DE			
Regu le 20/03/2017			
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	D D D
Inflation collectivités +2.2 %	DGF Communes EPCI -7.1 % - Ecrêtement Prélèvement IMPÔTS Base +0.4 %	+2.2 %	-19 % 2014/2015 ; - 0.5 % en 2016 ; 2017 ?
		RECETTES	R R R
		0 % OU + ≈	

Les contraintes de l'état à prendre en considération pour la préparation du budget 2017

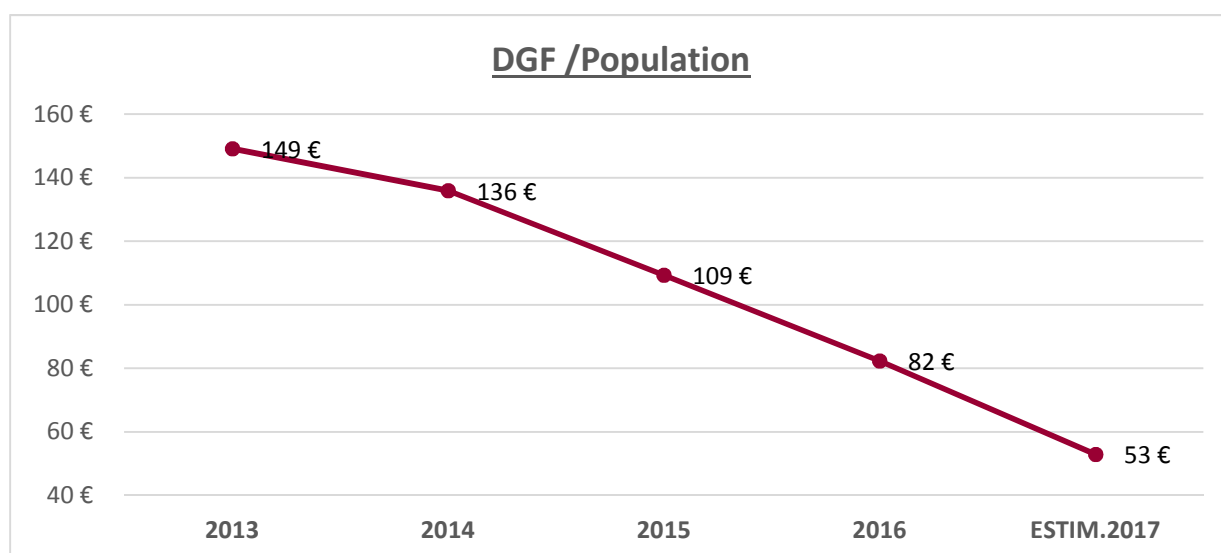
- Une inflation des ménages de +1.2% et une inflation des collectivités de +2.2% (pour le fonctionnement les dépenses effectuées par les collectivités sont liées à des prix très différents des prix des ménages : il y a un décalage d'un point sur l'inflation)
- La Loi ALUR de 2014
- L'ADAP (Agenda D'Accessibilité Programmée) en 2005
- La Loi NOTRE (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) en 2015
- Le FPIC (Fond de Péréquation Intercommunal et Communal) en 2012
- Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) en 2014
- L'Augmentation des bases des impôts locaux +0.4% (Loi de finances 2017)

3. Impératif liés à la commune

- L'évolution de la Fiscalité locale de 2013 à 2016

	2013	2014	2015	2016
Taux				
Taxe d'habitation	11.64%	11.64%	12.64%	12.64%
Taxe d'habitation - Majoration Rés. 2ndaires			20.00%	20.00%
Foncier bâti	10.05%	10.05%	10.91%	10.91%
Foncier non bâti	17.65%	17.65%	19.16%	19.16%
Taxe Professionnelle				
Produit				
Taxe d'habitation	1 508 256	1 533 726	1 711 420	1 736 502
Taxe d'habitation - Majoration Rés. 2ndaires			96 771	97 580
Foncier bâti	806 710	824 872	916 127	943 395
Foncier non bâti	25 144	23 118	25 143	28 925
Taxe Professionnelle				
Montant TH+TH MAJO+TFB+TFNB	2 340 110	2 381 716	2 749 461	2 806 402
	2.60%	1.78%	15.44%	2.07%
Compensation TP	531 641	531 641	531 641	531 641
Total Escompté	2 871 751	2 913 357	3 281 102	3 338 043
			12.03%	0.91%
Versement Effectif	2 877 149	2 928 861	3 307 905	3 309 132
	2.07%	1.80%	12.94%	0.04%
- Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales (FPIC)	-17 682	-33 078	-46 946	-73 901
Encaissement Total	2 859 467	2 895 783	3 260 959	3 235 231

- L'évolution de la Dotation de l'état à la commune de 2013 à 2017



- L'application de la Loi ALUR induit sur le territoire communal une augmentation du nombre d'habitations donc également l'extension des aménagements de réseaux et voiries. De plus afin de se mettre en conformité la commune doit engager la révision du Plan Local Urbanisme.

La Loi SRU appliquée à la commune impose la construction de logements locatifs sociaux à hauteur de 25% des résidences principales : la commune avait un déficit de 356 logements en 2015 qui se traduit par des **pénalités s'élevant à 88.572, 80 €**.

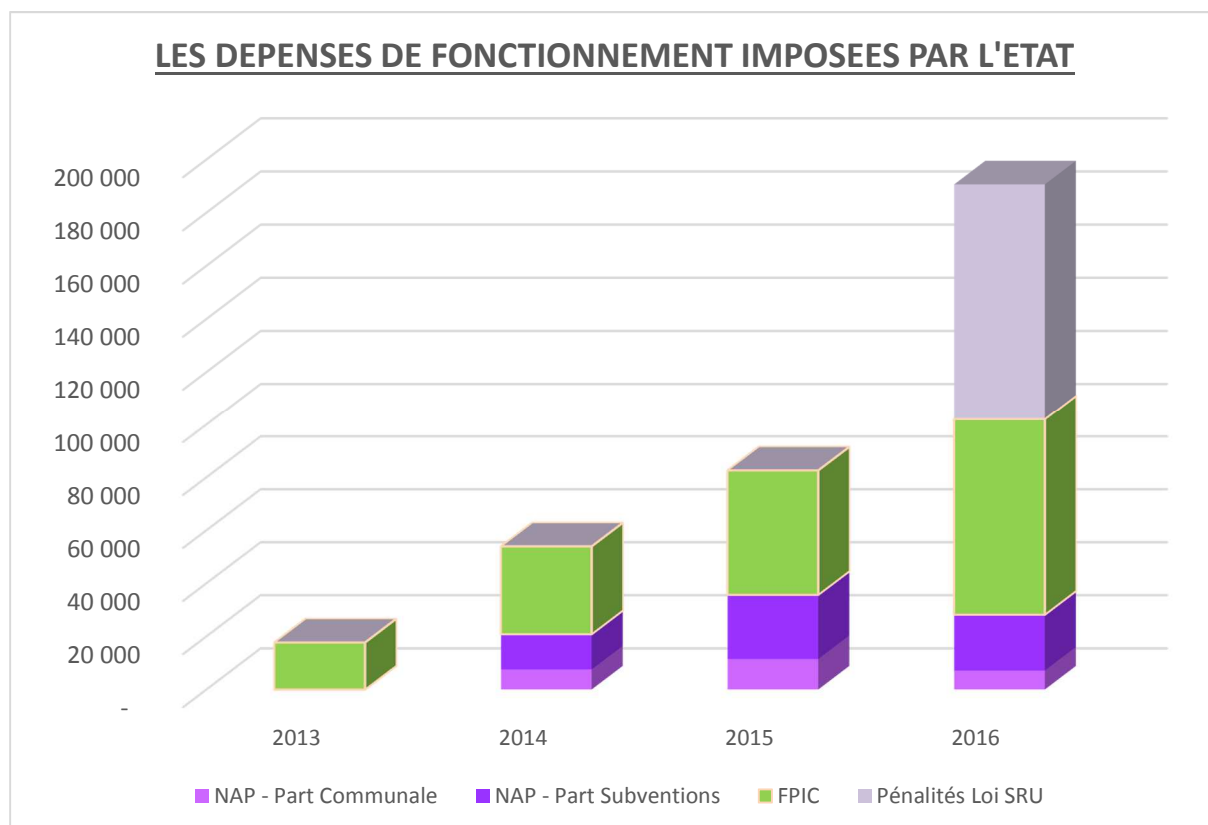
Sur le bilan triennal 2014-2016 la commune a obtenu 77 agréments.

Le nouveau calcul établi au 01/01/2017 montre un déficit de 361 logements et une pénalité de **117 862.89 €**.

- Evolution des dépenses de fonctionnement imposées par l'Etat

DECOMPOSITION DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPOSEES PAR L'ETAT

	2013	2014	2015	2016
NAP - Part Communale	-	7 540	11 481	7 162
NAP - Part Subventions	-	13 289	24 172	21 010
FPIC	17 682	33 078	46 946	73 901
Pénalités Loi SRU	-	-	-	88 573
Total des dépenses	17 682	53 907	82 599	190 646



- La Loi NOTRE impose des transferts de compétences vers la CASA (Tourisme en 2018, GEMAPI/Eaux Pluviales en 2018, Eau et assainissement 2019)
- L'évolution des contributions aux syndicats

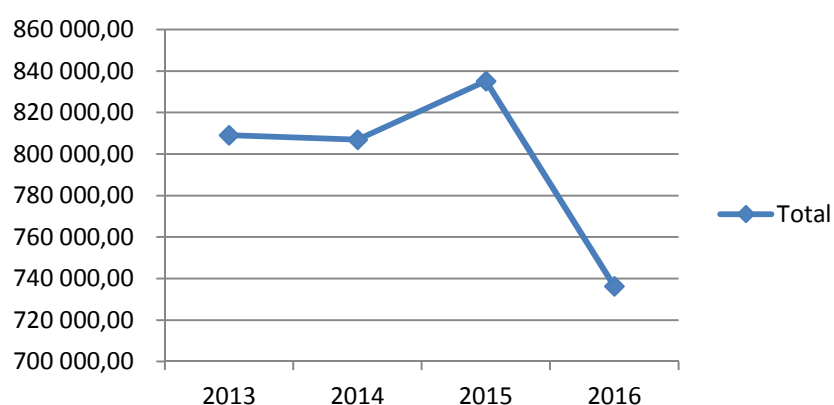
Nouveau : SMIAGE (Syndicat Mixte pour les Inondations, l'Aménagement et la Gestion de l'Eau), pour information la participation du SIBC en 2017 pour un montant de 961€ et de 10804€ pour la CASA

- o Evolution de la participation aux syndicats sur le budget communal

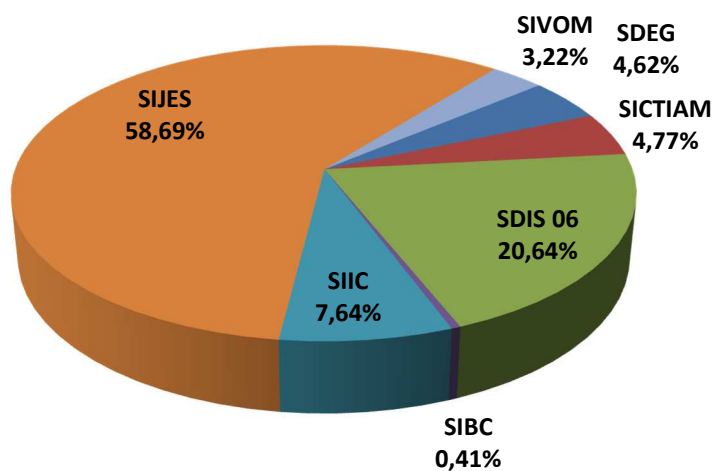
CONTRIBUTIONS SYNDICATS

	2013	2014	2015	2016
SDEG	56 049,27	44 681,13	44 681,12	33 950,74
SICTIAM	30 794,85	35 377,33	34 345,06	34 985,92
SDIS 06	-	-	150 884,23	151 543,59
SIBC	-	1 953,94	2 613,00	3 044,83
SIIC	154 358,26	223 402,67	80 442,07	56 120,00
SIJES	473 690,56	473 040,49	496 362,31	430 914,82
SIVOM	21 065,00	24 832,00	23 771,00	23 661,00
SI CES	1 200,00	-	-	-
SI LEP	1 853,76	1 682,45	-	-
CCAS	68 000,00	-	-	-

Total des contributions aux syndicats



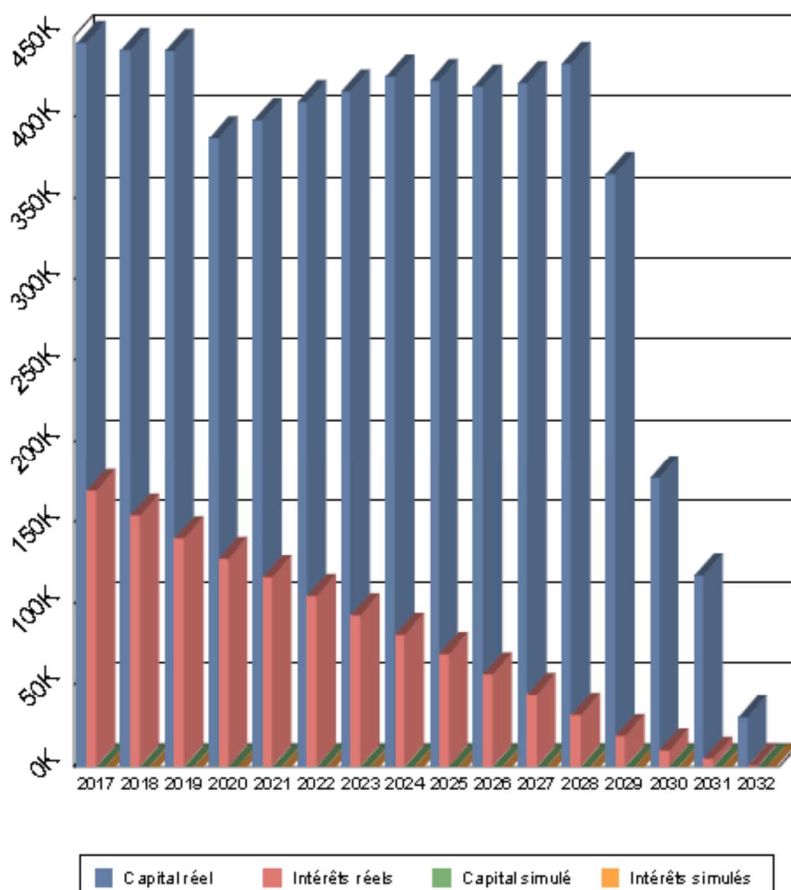
2016



⇒ Le SIIC n'a pas fait d'appel aux communes pour la participation au fonctionnement 2016. Par contre, la Commune a tout de même versé une contribution au SIIC qui correspond au remboursement de sa quote-part « Emprunts ».

- En cours de la dette

K restant dû au 01/01/2017	Remboursement K 2017	Intérêts 2017
5 749 080.70€	445 879.78€	169 404.86€



- Calcul Capacité d'Autofinancement Brute

CHARGES DE PERSONNEL (64, 621, 631, 633)	2 389 828	RESSOURCES FISCALES (73)	4 485 114
CONTINGENTS - SUBVENTIONS VERSEES (655, 657)	1 124 545		
CHARGES FINANCIERES (66)	203 459	DOTATIONS - SUBVENTIONS (74)	657 845
AUTRES CHARGES (60, 61, 62, 63, 65, 67) sauf 6741, 675, 68, 676	1 415 607	AUTRES PRODUITS (70, 71, 72, 75, 76, 77, 79) sauf 775, 776, 777, 78	411 188
TOTAL CHARGES	5 133 439	TOTAL RECETTES	5 554 147
CAF BRUTE	420 708		

95% des dépenses de fonctionnement sont incontournables : il reste 5% de marge de manœuvre à la municipalité : *Avec des moyens diminués comment équilibrer les budgets et dégager de l'autofinancement brut pour investir ?*

- Présentation des différents ratios de la commune

	2013	2014	2015	2016
DRF	4 752 129 €	4 885 131 €	5 040 631 €	5 295 912 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044
DRF/Pop DGF	1 194 €	1 205 €	1 237 €	1 310 €
<i>Population DGF = Population INSEE + Population Résidence 2ndaires</i>				
	2013	2014	2015	2016
Produit des impositions directes	2 345 508 €	2 397 220 €	2 776 264 €	2 821 794 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044
Pdt Impositions Directes/Pop DGF	589 €	591 €	681 €	698 €
	2013	2014	2015	2016
RRF	5 124 984 €	5 351 402 €	5 654 961 €	5 581 412 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044
RRF/Pop DGF	1 288 €	1 320 €	1 388 €	1 380 €
	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'équipement brut	1 391 386 €	317 691 €	762 047 €	837 066 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044
Dép. Equip. Brut/Pop DGF	350 €	78 €	187 €	207 €

AR PREFECTURE

006-210601282-20170306-CM20170306_0015-DE

Recu le 20/03/2017

Endettement Budget Principal

	K restant dû au 31/12/2013	K restant dû au 31/12/2014	K restant dû au 31/12/2015	K restant dû au 31/12/2016
Dette	6 087 941 €	5 757 319 €	5 412 131 €	5 749 081 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044
Dette/Pop DGF	1 530 €	1 420 €	1 328 €	1 422 €

Endettement Budgets principal et annexes	K restant dû au 31/12/2013	K restant dû au 31/12/2014	K restant dû au 31/12/2015	K restant dû au 31/12/2016
Dette	7 886 495 €	7 476 239 €	7 047 919 €	7 417 984 €
Population DGF	3 980	4 055	4 074	4 044
Dette/Pop DGF	1 982 €	1 844 €	1 730 €	1 834 €

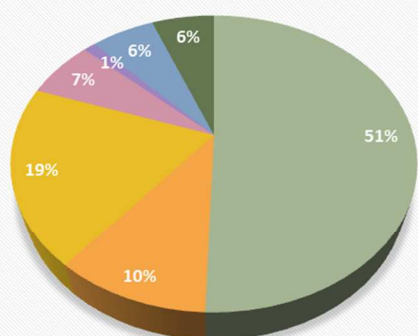
	2013	2014	2015	2016
Dépenses de personnel	2 169 849 €	2 268 313 €	2 355 487 €	2 362 563 €
DRF	4 752 129 €	4 885 131 €	5 040 631 €	5 295 912 €
Dép. Personnel/DRF	45,66%	46,43%	46,73%	44,61%

Effort fiscal (Fiche DGF)	2013	2014	2015	2016
Produit total EF	4 328 800 €	4 422 555 €	4 477 810 €	4 648 018 €
Potentiel fiscal	4 848 197 €	4 979 555 €	5 063 976 €	5 238 428 €
Effort fiscal	0,892868	0,888143	0,884248	0,887293

	2013	2014	2015	2016
Dépenses d'équipement brut	1 391 386 €	317 691 €	762 047 €	837 066 €
RRF	5 124 984 €	5 351 402 €	5 654 961 €	5 581 412 €
Taux d'équipement	27%	6%	13%	15%

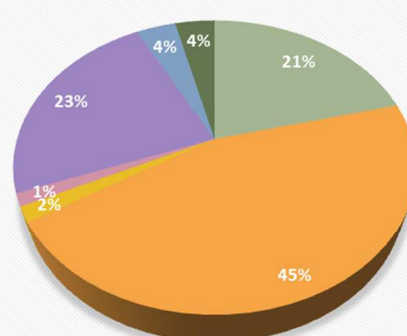
Taux Endettement Budget Principal	K restant dû au 31/12/2013	K restant dû au 31/12/2014	K restant dû au 31/12/2015	K restant dû au 31/12/2016
Dette	6 087 941 €	5 757 319 €	5 412 131 €	5 749 081 €
RRF	5 124 984 €	5 351 402 €	5 654 961 €	5 581 412 €
Taux d'Endettement	119%	108%	96%	103%

DECOMPOSITION RRF 2016



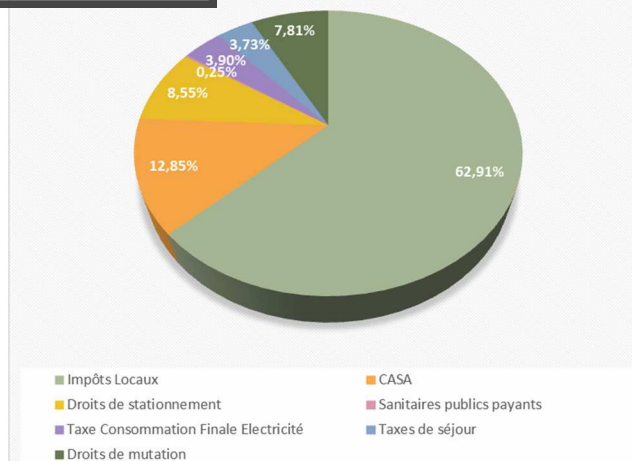
■ Impôts Locaux ■ CASA
 ■ Autres taxes ■ Dotations de l'Etat
 ■ Compensations de l'Etat ■ Produits des services
 ■ Autres recettes

DECOMPOSITION DRF 2016



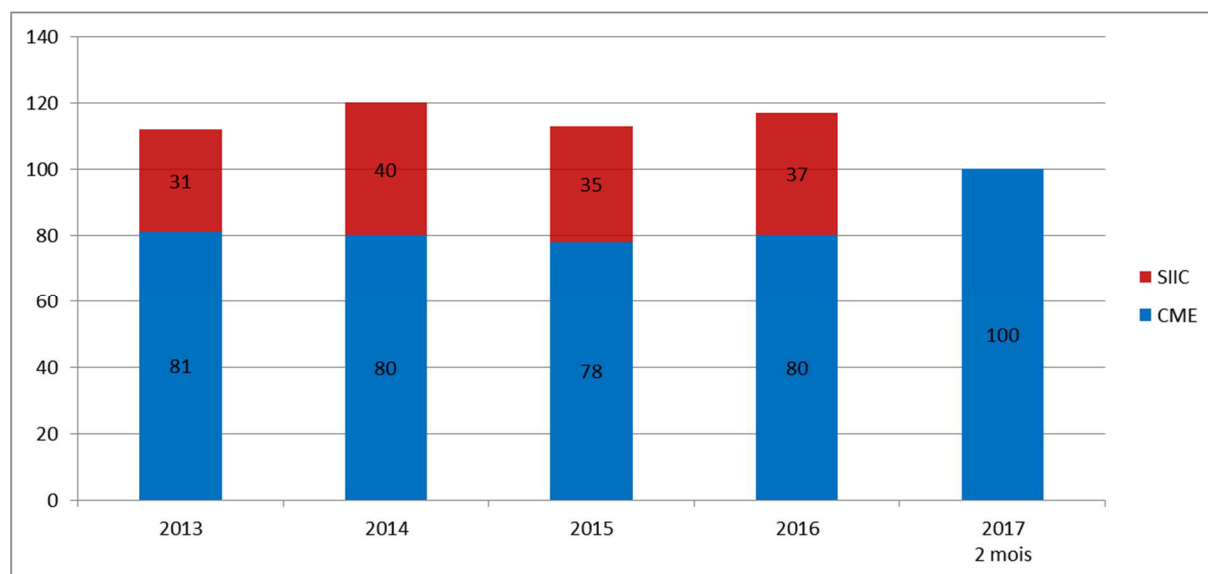
■ Charges générales
 ■ Charges de personnel
 ■ Prélèvement Loi SRU
 ■ FPIC
 ■ Autres charges de gestion courantes
 ■ Charges financières

DECOMPOSITION IMPÔTS ET TAXES 2016

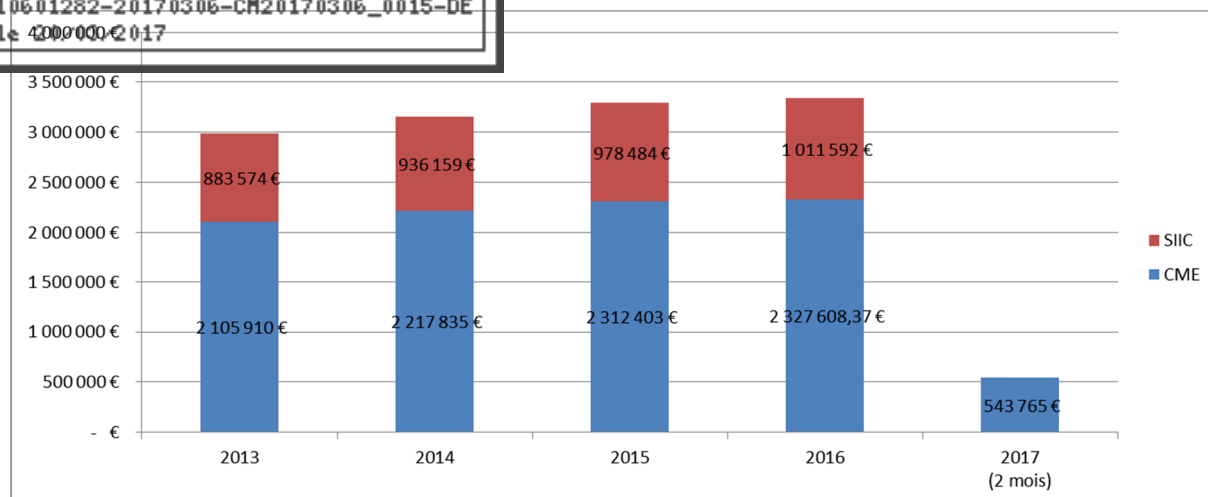


- Synthèse et évolution des effectifs de personnel de la commune

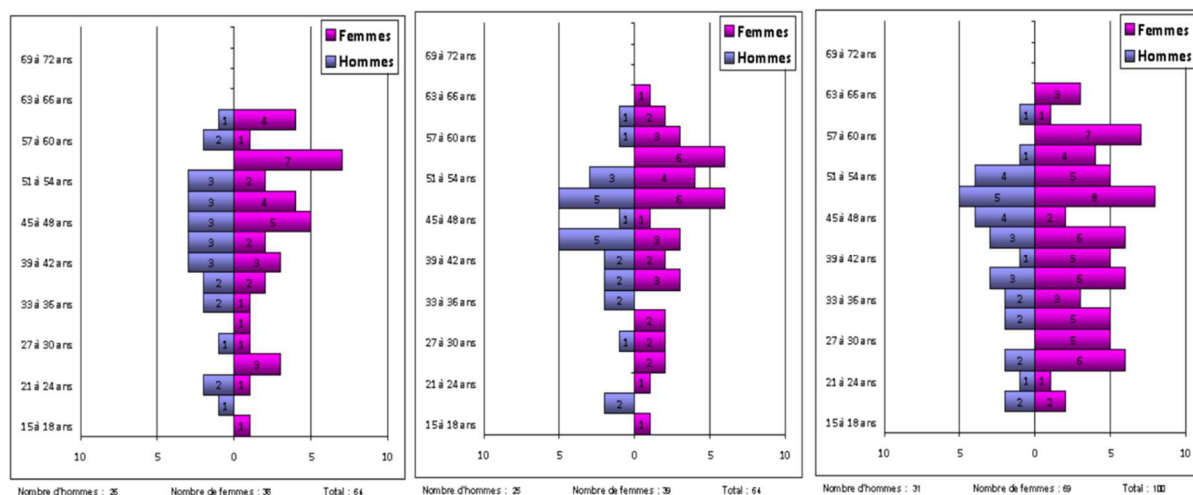
Evolution des effectifs payés.



Evolution de la masse salariale



Evolution de la pyramide des âges de 2015, 2016 et 2017.



Evolution des effectifs en Equivalent Temps Plein.

Effectif Poste / ETP au 01/01 emplois permanents	2015	2016	2017 (Janvier)
CME	61/58,95	60/57,71	100/92,49
SIIC	32/30,7	36/31,1	

- La Programmation des Investissements proposés par la collectivité

	PROJETS RECURRENTS-MARCHES	PROJETS PLURIANNUELS	PROJETS 2017
TRAVAUX	Voirie/Revêtement Chaussée (300k€) ; Eclairage public et décoratif (90k€)	AD'AP (450k€ s/6 ans) ; ALCOTRA (s/3 ans)	Travaux pluvial Montée de la Castre (25k€) ; Elargissement du carrefour Rte des Serres/Calada (170k€) ; Aménagement du carrefour Ste Claire pour mise en sécurité et cheminement piéton Chemin du Pilon (230k€) ; Aménagement de la Courtine (217k€)
SECURITE		Création d'un nouveau poste de Police avec local CSU (650k€ s/2 ans) Système Vidéoprotection (300k€ s/4 ans)	Système CEVI "Sortie Village" (30k€)
SYSTÈME D'INFORMATION			Projet "Fettle" lié avec ALCOTRA (Application pour smartphone et tablette) (30k€) ; Panneau numérique (16k€) ; Changement du serveur (16k€) ; Renouvellement Parc Informatique (11,9k€)
GROUPE SCOLAIRE - ECOLES		Plan VIGIPIRATE : Sécurisation (Bornes + Visiophones + Alarmes Classes) (84k€)	Renouvellement mobilier d'une classe Elémentaire (4,80k€) ; renouvellement mobilier Maternelle (2,2k€)

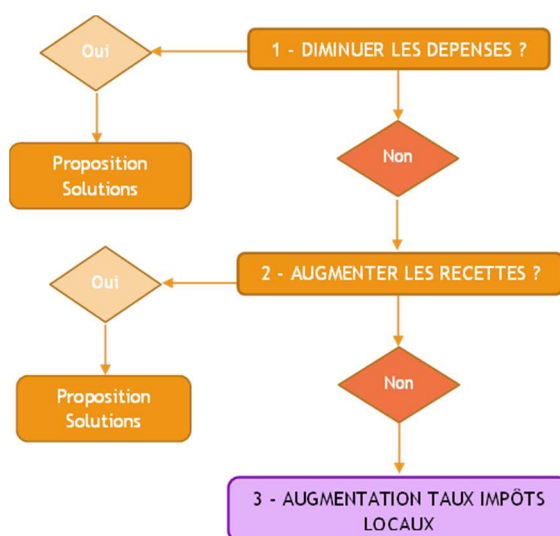
- La proposition de la programmation culturelle et événementielle en 2017

ARTS PLASTIQUES	Exposition duo d'artistes - Exposition TOBIASSE - Exposition Paul CONTE - BIS 2018
MUSIQUE	Fête de la musique - Les Estivales CG - Marché de la Truffe - FMC - Cycle concerts Hiver - Jeunesses musicales de France
ANIMATIONS-FETES	Printemps des poètes - Pique-nique Blanc - Semaine du goût - Marché de Noël - Sainte Claire - MAGDANE (?)

1. L'élaboration du DICRIM (document d'information communal pour les risques majeurs), et du Plan communal de sauvegarde,
2. L'extension du parc de Vidéo protection tranche 2.
3. La continuité du plan Vigipirate avec une sécurité renforcée des établissements scolaires.
4. Les études d'aménagement de la zone du Défoussat avec la CASA.
5. La reprise de la Révision du Plan Local d'Urbanisme.
6. Le renouvellement du Classement de la commune en station touristique et une aide au classement de l'office du tourisme en catégorie 1.
7. Le dossier INTERREG Alcotra dans lequel la commune est chef de file.
8. La reprise de la gestion de l'observatoire fiscal
9. La mise en place de la Dépénalisation du stationnement payant au 01/01/2018.

IV. Commune : Débat d'orientation budgétaire

MARCHE A SUIVRE POUR EQUILIBRER LE BUDGET PREVISIONNEL



1. Les éléments à prendre en compte dans la préparation du budget 2017
 - Les aménagements de l'ADAP prévu en 2016 n'ayant pu être réalisé seront ajoutés aux travaux de 2017.
 - Le personnel communal est augmenté de 29 agents suite à l'intégration de la structure Petite Enfance Le Mas des P'tits Loups. L'effectif global étant de 100 agents, la commune doit se doter d'un Comité Hygiène et Sécurité et Comité technique.
 - La collectivité dispose à compter du 1^{er} janvier 2017 d'un centre de loisirs.

Une augmentation du montant de l'assurance du personnel sera engendrée par l'intégration des agents du SIIC et du recrutement des animateurs nécessaires au fonctionnement du centre de Loisirs

- L'augmentation du point de la fonction publique, la refonte du régime indemnitaire (RIFSEEP) par similitude avec celui de l'Etat et le glissement vieillesse technicité influent sur le montant de la masse salariale.

2. Réflexions sur les possibilités d'augmenter les recettes communales

- Une participation des parents pour les NAP ?
- Augmentation du repas cantine ? et des forfaits études et garderies périscolaires ?
- La municipalité a maintenu les tarifs d'occupation du domaine public de 2016
- La tarification du stationnement des bus a été augmentée au 01/01/2017
- Les tarifs de la taxe de séjour de 2016 sont reconduits mais le contrôle des déclarations et des hébergements seront **accentués**.
- La taxe d'aménagement par secteur a été instaurée au 01/01/2017

3. Réflexions sur les possibilités de diminuer des dépenses

- Diminuer les participations aux séjours scolaires ?
- Diminuer les achats de fournitures scolaires non obligatoires ?
- Diminuer les dépenses liées à l'alimentation ?
- Diminuer les dépenses liées aux prestations psychologues et psychomotriciens ?
- Contenir les dépenses « Fêtes et cérémonies » par un choix des évènements ?
- Baisse des subventions aux associations ?

Dépenses : Subventions aux Associations

Associations	Objet	Réalisé
A V F VENCE	Subvention 2016	150,00 €
AMICALE DES RANDONNEURS DE ST PAUL	Subvention 2016	100,00 €
ASS DONNEURS SANG ST PAUL	Subvention 2016	3 000,00 €
ASS HARMONIE DE ST PAUL DE VEN	Subvention 2016	800,00 €
ASS.ECOLE MUSIQUE BAOUS	Subvention 2016	3 000,00 €
ASSO SPORT L'AZUREENNE	Subvention 2016	500,00 €
ASSOC. ACTION EDUCATIVE	Subvention 2016	200,00 €
ASSOCIATION DES CINEASTES	Subvention 2016	250,00 €
ASSOCIATION PAUL ART	Subvention 2016	4 000,00 €

AR PREFECTURE	
006-210601282-20170306-CH20170306_0015-DE	
Regu le	CLUB D'ARTS COTE D'AZUR

	Subvention 2016	1 050,00 €
COMITE DES FETES ST PAUL	Subvention 2016	15 000,00 €
FESTI SPORTS DE MONTAGNE	Subvention 2016	1 500,00 €
FESTIVAL DE MUSIQUE DE CHAMBRE	Subvention 2016	22 000,00 €
GROUPEMENT DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE	Subvention 2016	200,00 €
OFFICE DE TOURISME	Subvention 2016	265 000,00 €
ORFEA ASSOCIATION	Subvention 2016	3 000,00 €
UNION NATIONALE DES COMBATTANTS	Subvention 2016	200,00 €
	TOTAL	319 950,00 €

- Mettre en place une réduction du régime indemnitaire lié à l'absentéisme ?
- Le nouveau marché EDF du 01/01/2016 permettra une économie d'énergie attendue en 2017.
- le réaménagement de la dette en 2016 permet un **gain annuel sur le budget communal de 9 785€.**
- La taxe d'habitation additionnelle (taxe sur les résidences secondaires) est conservée à 20%.

Le budget général sera établi sur les données 2016 auxquelles seront ajoutées les dépenses et les recettes extraites des CA's des syndicats SIIC et SIJES pour la part concernant Saint Paul en respect des conventions établies avec la commune de La Colle sur Loup.